



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 3 juin 2020

L'épidémie de dengue se poursuit : l'hiver austral s'installe, restons vigilants !

Toutes les communes de l'île restent concernées par la circulation du virus. Depuis quelques semaines, une tendance à la diminution du nombre de cas est observée, mais elle reste limitée avec toujours environ 1 000 cas signalés par semaine. Bien que la majorité des cas se situe dans le sud, en particulier à Saint-Pierre, l'épidémie poursuit sa progression vers l'ouest, notamment à Saint-Paul et au Port. Par ailleurs, de nombreux cas de dengue secondaire (personnes contractant la dengue une seconde fois) continuent d'être recensés, dont une part importante dans l'ouest.

En ce début d'hiver austral, la mobilisation de l'ensemble des acteurs (autorités sanitaires, communes et intercommunalités, population) doit se poursuivre pour freiner autant que possible la circulation de la dengue. La préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance des mesures de prévention, primordiales pour freiner l'épidémie de dengue sur le territoire : consulter rapidement un médecin en cas de symptômes, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour protéger ses proches, et éliminer les gîtes larvaires tout autour de son domicile.

Situation épidémiologique au 2 juin 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Toutes les communes restent concernées par la circulation du virus depuis plusieurs semaines consécutives.

La majorité des cas reste localisée dans le Sud, à St Pierre en particulier. L'épidémie poursuit sa progression dans l'Ouest (Saint-Paul et Le Port) représentant près de 40% des cas. Dans l'Est, les cas augmentent également à Saint-Benoit et à Saint-André.

Les principaux regroupements de cas (foyers de dengue) :

Région Sud

- **Saint-Louis** (Bel Air, la Chapelle, La Palissade, Plateau goyaves, Lot Leclerc, Roches Maigres, Larrey, La Pente vacoas, la Rivière, la Ferme, Le Verval, Le ouaki, Le Bois de Nèfles, Les Cocos, Camp du Gol, La Rivière, Cité Cocos, Petit Bon Dieu, Les Canots, Roches Maigres, Les Makes, La pente Nicole, le Gol,)
- **Saint-Pierre** (Grands Bois, Ravine Blanche, Basse Terre les bas, Les Lataniers, Condé, Mont Vert, Les Casernes, Ligne Paradis, La Vallée, Bois d'Olives, Ravine des Cabris, Ligne des bambous, sainte Céline, Chemin Stéphane, Mahavel, Concession, Pierrefonds, Bois Noir, Grands Bois, Ravine des cafres, Basse Terre les bas, Les Lataniers, Condée)
- **Les Avirons** (La Croix, Bois de Nèfles Cadet, Barouty, Fond Maurice, Ravine Sèche, le Ruisseau, Centre-Ville)
- **L'Etang Salé** (Les Canots, La Ravine Sheunon, Pied des Roches, la Plaine, Canots les hauts, Le Bois de Nèfles,

Depuis le début de l'année

- **Plus de 11 000 cas autochtones confirmés**
- **429 hospitalisations**
- **1 328 passages aux urgences**
- **9 décès** (dont 6 directement liés à la dengue)

la Roche aux Oiseaux, Etang-Salé les bains)

- **L'Entre-Deux** (la Pente d'Orange, Le Grand Fond Extérieur, Le Chemin Tourangeau, le trou Cochon, la ravine des Citrons, L'Ilet Crescent)
- **Saint-Philippe** (la Marine, Mare Longue, Souffleur d'Arbonne)
- **Le Tampon** (La Chatoire, Sarda Garriga, les 400, Quatorzième)
- **Saint-Joseph** (Le Plateau, Langevin, Le Butor)
- **la Petite Ile** (La Croisée, Chemin Neuf, Ravine du Pont, Manapany les bas)

Région Ouest

- **Saint-Paul** (Le Barrage, les Lataniers, La Saline, Le Trou d'Eau, le Tan Rouge, Carosse, Saint-Gilles, mont Roquefeuil, Boucan, Fleurimont, la Baie, La Poudrière, le Ruisseau, l'Etang, rue Jacquot, Mon Repos Le Fond de Puits, le Grainoire, Ho Fo, Le Trou d'Eau)
- **La Possession** (St Laurent, le Fond de Bac, Sainte-Thérèse, le Camp Magloire)
- **Saint-Leu** (Piton Saint-Leu, Bois de Nèfles Piton, Le Plateau, Portail, Butor, Quatre Robinets, Cité Pêcheurs, Chemin Dubuisson, La Fontaine, Les Camélias, Les Colimaçons, Stella, la Pointe des Châteaux, Piton Saint-Leu, Butor)
- **Trois Bassins** (la Souris blanche, Le Centre-Ville)
- **Le Port** (Cœur saignant, Cité 20 Décembre, Parc Boisé, Mondon, Usine EDF, Cotur)

Région Nord

- **Sainte-Marie** (Desbassyns, La Confiance les bas, Bois rouge)
- **Saint-Denis** (la Source, La Bretagne, Sainte Clotilde, Moufia Bois de nèfles, Saint François les hauts, la Montagne, Chaudron, Les Camélias, La Petite Ile)
- **Sainte-Suzanne** (Espérance, Sainte-Vivienne)

Région Est

- **Saint-André** (les Flamboyants, Centre-ville, Cambuston, La Cressonnière, Milles Roches, Propriété Camalon, Rivière du Mât les hauts)
- **Bras Panon** (Les Avocats)
- **Saint-Benoît** (Centre-Ville, Bourbier, Bras Canot, Bras Fusil, Saint-Anne, Chemin Morange, Beaufonds)
- **Salazie** (Mare à Vieille Place, Ilet à Vidot)
- **Sainte-Rose** (Piton Sainte-Rose, La Ravine Glissante)

Afin de limiter la propagation du virus, les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS poursuivent les opérations de démoustication jour et nuit, en intégrant les mesures barrières contre la diffusion du COVID. Ces traitements sont indispensables pour lutter contre l'épidémie et doivent être accompagnés par la mobilisation active des Réunionnais au quotidien pour être pleinement efficaces.

L'hiver austral s'installe, il faut continuer la lutte contre le moustique vecteur de la dengue

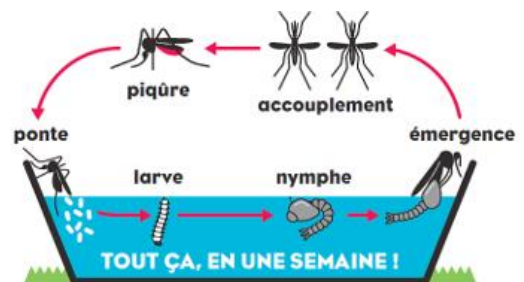
En hiver, le moustique est moins présent du fait du rafraîchissement des températures. Pour autant, des populations de moustiques persistent en raison des pluies encore présentes, et participent à la diffusion du virus de la dengue. C'est donc dès maintenant et durant l'hiver austral qu'il faut tous agir contre les moustiques.

Pour rappel, le moustique *Aedes albopictus* (ou moustique tigre) est le vecteur de la dengue à La Réunion. Ce moustique se développe dans de petits récipients contenant de l'eau (gîtes larvaires) souvent présents autour des habitations (soucoupes, petits déchets, réserves d'eau...). Il se déplace relativement peu et évolue dans un rayon d'une centaine de mètres et pond principalement dans les jardins.

A La Réunion, selon les données de surveillance entomologique, peu de gîtes larvaires d'*Aedes albopictus* sont retrouvés dans les ravines. Ce ne sont pas forcément leurs lieux privilégiés de reproduction. Cependant, des dépôts de déchets ou certains végétaux (comme les bambous) au sein des ravines peuvent abriter des gîtes larvaires d'*Aedes albopictus*. Aussi, l'ARS intervient également dans ces ravines, avec les collectivités, en milieu urbain.

Des gîtes larvaires d'autres espèces de moustiques (non vectrices de la dengue) sont également retrouvés dans les ravines qui peuvent être à l'origine de nuisances.

Pour lutter efficacement contre les moustiques, il est donc nécessaire de repérer, vider et éliminer tous les récipients susceptibles de contenir de l'eau autour de son habitation.



Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger des piqûres de moustique** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), **et continuer à se protéger même malade** pour ne pas contaminer son entourage.
- **Vider tout ce qui peut contenir de l'eau à son domicile (gîtes larvaires)** : soucoupes et petits objets, vérification de l'écoulement des gouttières ; respecter des jours d'enlèvement des déchets, abriter les pneus.
- **Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes** : fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.
Appelez votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical : il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet ou à distance) et vous orientera vers un laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974